



Lâ??UE doit agir avant quâ??IsraÃ«l ne commence Ã exÃ©cuter des Palestiniens.

## Description

Elle doit immÃ©diatement rÃ©examiner et dÃ©noncer lâ??accord dâ??association UE-IsraÃ«l en raison des violations par IsraÃ«l de la clause relative aux droits humains.

*Par Tamam Abusalama, le 20 avril 2026*



*Le ministre israélien des Affaires Étrangères, Gideon Saar, la responsable des Affaires Étrangères de l'UE, Kaja Kallas, et la commissaire européenne chargée de la Méditerranée, Dubravka Suica, tiennent une conférence de presse à Bruxelles le 24 février 2025 [Yves Herman/Reuters]*

La mise en œuvre de la nouvelle loi israélienne sur la peine de mort est déjà en cours de préparation. Le ministre de la Sécurité nationale, Itamar Ben-Gvir, s'est vanté qu'une nouvelle aile de prison était en construction pour y mener bien ces exécutions, et de nouveaux uniformes « rouges » pour les prisonniers palestiniens ont déjà été commandés.

Entre-temps, les « condamnations » internationales se sont tues. L'Union européenne, qui se targue de respecter des normes particulièrement élevées en matière de droits de l'homme, continue de détourner le regard. Et ce, bien que son accord d'association avec Israël comporte une clause claire exigeant le respect des droits humains.

Les réactions officielles ont été tout bonnement scandaleuses.

Lorsque le projet de loi a été approuvé par la commission de la sécurité nationale de la Knesset la fin du mois dernier, le porte-parole de l'UE pour les affaires étrangères, Anouar El Anouni, a qualifié cette mesure de « profondément préoccupante » et a réaffirmé l'opposition de l'Union à la peine de mort en toutes circonstances.

Pourtant, dans la même déclaration, l'UE a salué la prétendue « position de principe antérieure d'Israël, ses obligations en vertu du droit international, ainsi que son attachement aux principes démocratiques ». C'est comme si Israël n'avait jamais mené une occupation brutale depuis des décennies, une colonisation illégale et des campagnes génocidaires à Gaza et au Liban. La déclaration a ensuite encouragé Israël à respecter les conditions de l'UE en matière de droits de l'homme prévues par l'accord d'association UE-Israël.

Le 30 mars, juste avant le vote final sur le projet de loi, plusieurs pays européens, dont les Pays-Bas, la France, l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni, ont publié une [déclaration commune](#) dans laquelle ils exprimaient leur « profonde inquiétude » face à ce projet de loi, sans toutefois annoncer de mesures concrètes.

Le 31 mars, après l'adoption du projet de loi, l'UE a publié une nouvelle déclaration reprenant ses arguments habituels, ajoutant seulement que cette mesure constituait un « grave recul » par rapport aux engagements et aux pratiques d'Israël à une affirmation qui contredit directement les conclusions des enquêtes menées par l'UE, les instances internationales et palestiniennes des Nations Unies, les organisations de défense des droits de l'homme, ainsi que les avis consultatifs rendus par la Cour internationale de Justice en décembre et juillet 2024.

Nulle mention n'a été faite du peuple palestinien, qui est visé par cette loi, ni des prisonniers palestiniens qui subissent depuis deux ans et demi des actes de brutalité et des décès dans une échelle sans précédent. La souffrance des familles des détenus palestiniens n'a pas été reconnue.

Ma propre famille a réagi avec un mélange de désespoir et d'amertume familiale, lorsque le projet de loi a été adopté. Nous étions ravis, mais pas surpris. Mon père a été un combattant de la liberté dans sa jeunesse et a passé 14 ans dans les geôles israéliennes pour avoir résisté à l'occupation avant d'être libéré lors d'un échange de prisonniers. Je ne pouvais même pas imaginer l'histoire de mon père transposée dans le contexte actuel.

Il ferait partie des nombreux prisonniers politiques palestiniens en attente d'exécution après un verdict rendu par un tribunal militaire qui déclare « coupables » 99 % des accusés palestiniens. Il serait puni pour avoir simplement rejeté la domination coloniale, pour avoir défendu ses droits et ceux de son peuple. Et dans la réalité d'aujourd'hui, les institutions mêmes qui prétendent me représenter, moi et tous les citoyens européens, au nom des valeurs démocratiques

---

et des droits humains, seraient complices en autorisant son exécution.

Il convient de noter que la position de l'UE n'est ni surprenante ni une erreur diplomatique. Elle confirme une fois de plus que l'engagement affiché de l'UE en faveur des droits de l'homme s'arrête là où commence l'impunité d'Israël.

Le contraste est particulièrement frappant lorsqu'on compare l'attitude de l'UE envers d'autres alliés et adversaires. Elle a condamné à plusieurs reprises le recours à la peine de mort en Iran, en Biélorussie, en Arabie saoudite, aux États-Unis et, récemment, à Donetsk, sous occupation russe. Dans chacun de ces cas, l'UE a clairement établi un lien entre la peine de mort et des violations plus graves du droit international humanitaire et des Conventions de Genève, ainsi qu'avec le contexte plus large dans lequel s'inscrit chaque cas.

Cette hypocrisie est apparue encore plus flagrante lorsque l'UE a pris la décision de suspendre les discussions sur les sanctions et la révision de l'accord d'association UE-Israël à la suite du soi-disant « cessez-le-feu » négocié par les États-Unis à Gaza en octobre 2025.

Depuis lors, Israël a continué à défier le droit international et à violer les droits de l'homme, tout en poursuivant son occupation de plus de [50 % du territoire de Gaza](#), poursuivant la construction de colonies sur les terres palestiniennes occupées, interdisant et attaquant les installations de l'UNRWA construites avec des fonds de l'UE, expulsant les ONG humanitaires internationales de la bande de Gaza, déplaçant de force des dizaines de milliers de personnes en Cisjordanie occupée et des centaines de milliers au Liban et en Iran, et fermant l'accès aux lieux saints de Jérusalem. La liste bien documentée de ces violations ne cesse de s'allonger.

Mais l'UE ne peut plus les ignorer, car les citoyens européens sont de plus en plus nombreux à dénoncer l'impunité dont jouit Israël.

Plus d'un million d'Européens ont signé la pétition de l'Initiative citoyenne européenne (ICE) « Justice pour la Palestine », qui demande la suspension totale de l'accord d'association entre l'UE et Israël, ce qui en fait l'initiative ayant enregistré la plus forte progression à ce jour. Cette initiative a également été soutenue par plus de 60 organisations de défense des droits de l'homme et humanitaires, ainsi que par plus de 350 anciens diplomates.

L'UE ne peut continuer à s'éloigner davantage de ses obligations juridiques et des demandes claires de ses citoyens. Elle doit agir de manière décisive. Lors du Conseil des affaires étrangères du 21 avril, plusieurs États européens mettront à nouveau sur la table la suspension de l'accord d'association UE-Israël. Il ne s'agit plus d'un débat technique. C'est un test de volonté politique.

Les autres États membres de l'UE sont confrontés à un choix simple : agir ou se rendre complices. Toute mesure qui ne va pas jusqu'à la suspension constitue un manquement au droit européen, une trahison des valeurs qu'elle prône et un mépris de la demande croissante de l'opinion publique européenne visant à mettre fin à l'impunité d'Israël et à rendre justice aux Palestiniens.

Source : [Al Jazeera](#)

Traduction : JC pour l'Agence Média Palestine

**date créée**  
2026/04/30